

## Programme pluriannuel d'entretien de l'Oise et de ses différents bras

### TRANCHE 5

#### Compte-rendu de la réunion de piquetage 07 juin 2017

Lieu :	rue de la Papeterie 02240 Alaincourt (parking stade de foot) à 9h30
--------	---

<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>Maître d'œuvre :</b>	<b>Entreprise :</b>
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'OISE AVAL AXONAISE	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques	Ets MASCITTI NINO SA

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
Jean-Michel MACHU	Président du syndicat	X		
William HUCHET	Union des syndicats	X		
Maurice THUET	1 <sup>er</sup> Vice-président	X		
Bruno GRADELET	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	X		
Dominique MASCITTI	ETS MASCITTI NINO SA			X
Stephan ANTHONY	Commune d'Alaincourt	X		
Marc MARECHALLE	Commune Alaincourt	X		
Annie FERRIERE	Commune Moy-de-l'Aisne	X		
Richard DUBOIS	Commune de Brissay-Choigny	X		
Thierry DESMAZES	Commune de Brissy-Hamégicourt	X		
Rikia LEFEVRE	Chef de Projet ADERMAS	X		
Said HASSANE	ADERMAS	X		
	Agence de l'eau Seine-Normandie		X	
	Entente Oise Aisne		X	
	Conseil Départemental		X	
	Direction Départementale des Territoires de l'Aisne		X	
	Fédération de l'Aisne pour la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique		X	

Cette réunion concerne le piquetage des travaux d'entretien de l'Oise et de ses différents bras (tranche 5). Ces travaux ont été confiés, après appel d'offres, à l'entreprise Ets. MASCITTI NINO SA. – (Siège Social : 6, rue des Bucherons – B.P. 78 – 02 602 VILLERS COTTERETS).

### SITUATION ACTUELLE :

La 5<sup>ème</sup> tranche du programme d'entretien de l'Oise et de ses différents bras concerne une partie de l'Oise, des bras de l'Oise (petite rivière d'Oise) et des contre-fossés du canal de la Sambre à l'Oise. L'entretien s'effectue sur les communes de : Alaincourt, Moy-de-l'Aisne, Brissy-Hamégicourt et Brissay-Choigny. Ces travaux ont été répartis en 17 tronçons de travaux :

Les tronçons sur l'Oise :

- OMBI : De la confluence avec le bras de l'Oise (pont du canal) au pont sur le chemin rural d'Alaincourt à Séry-les-Mézières
- OMBM : L'Oise – du pont sur le chemin rural d'Alaincourt à Séry au pont rue des Ponts
- OMBW : Du pont rue des Ponts à la confluence avec le bras de l'Oise, lieu-dit « La Pâture »
- OMBX : Ru de la Pâture Ouest – Du pont sur le canal à la confluence avec l'Oise, commune de Brissy Hamégicourt
- OMCA : De la confluence avec le bras de l'Oise, lieu dit « La Pâture » à la limite de commune de Vendeuil, parcelle 109, lieu-dit « Linotiaux »

Les tronçons sur le bras de l'Oise d'Alaincourt à Moy de l'Aisne:

- OMBJ : Bras de l'Oise – De la confluence amont avec l'Oise au pont, chemin rural dit du Trou aux Epingles.
- OMBN : Bras de l'Oise – Du pont du chemin rural dit du Trou aux Epingles au pont rue des Ponts
- OMBV : Bras de l'Oise – De pont rue des Ponts à la confluence avec l'Oise, lieu-dit « La Pâture »

Les tronçons sur le bras de l'Oise de Brissy-Hamégicourt à Brissay-Choigny :

- OMBO : Du pont du canal au pont rue des Ponts
- OMBP : De la confluence lieu-dit « Planche bœuf » au pont rue des Vaches
- OMBQ : Du pont rue des Ponts au pont du canal
- OMBR : Ru l'Ormois – De la confluence avec le bras de l'Oise à la confluence avec l'Oise , commune de Brissy-Hamégicourt
- OMBS : Ru Les Saussaies, du pont rue des Vaches à la confluence avec l'Oise, commune de Brissy-Hamégicourt
- OMBU : Du pont rue des Vaches à la confluence avec le bras de l'Oise (parcelle 69)
- OMBZ : De la confluence avec le bras de l'Oise (parcelle 69) au pont ru de la Prélette
- OMCB : Du pont rue de la Prélette à la limite de la commune de Mayot (parcelle 71), lieu-dit « La prairie de Chaigny)

Un linéaire d'environ 21 km sera traité lors de cette 5<sup>ème</sup> tranche d'entretien.

Les tronçons OMBV et OMBX seront réalisés par l'entreprise d'insertion ADERMAS conformément au Marché.

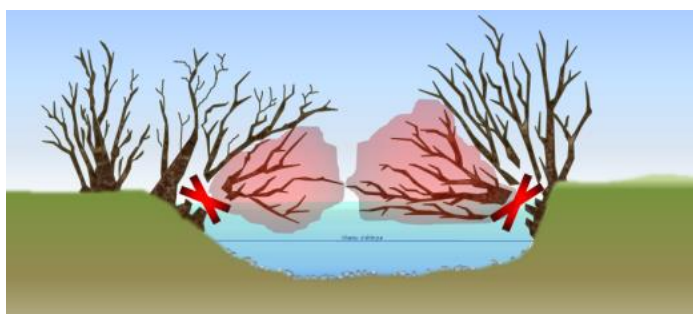
Des travaux urgents vont débuter le Lundi 12 juin 2017 pour le désembâclement sur les communes de Thenelles, Sissy et Ribemont. Le maître d'ouvrage ainsi que le maître d'œuvre se rendront sur place pour réceptionner les travaux de désembâclement.

Courant juillet, après la période la plus propice à la nidification des oiseaux, l'entretien de la ripisylve de la Tranche 5 pourra débuter sur le tronçon OMBI au niveau d'Alaincourt.

### DETAIL DES TRAVAUX :

La nature des interventions correspond à :

- **Un entretien des berges** comprenant le **débroussaillage sélectif** de la végétation arbustive et buissonnante, **l'abattage sélectif** des arbres morts ou penchants fortement vers le cours d'eau, l'éêtage, l'élagage, l'émondage, le recépage ainsi que la sélection des rejets de souches.
- **L'entretien du lit**, par l'enlèvement et/ou le déplacement sélectif des embâcles gênant le bon écoulement de l'eau. Il est rappelé le principe de gestion des embâcles :
  - les embâcles sont systématiquement enlevés quand ils se trouvent dans ou à proximité d'un secteur à enjeux face aux risques inondations (zone urbaine, ouvrage...),
  - dans les secteurs ne présentant pas d'enjeux aux risques inondations (marais, pâtures, milieux naturels...), les embâcles sont retirés quand ils sont volumineux et font totalement obstacle à l'écoulement ou à la libre circulation de la faune piscicole et des sédiments,
  - dans les autres cas, ils seront conservés, déplacés ou replacés pour redonner plus de diversité au « milieu rivière ».
- La « piste », déjà créée les années précédentes, sera entretenue sur une des deux berges pour pouvoir intervenir sur les rives et le lit. Cette « piste » sera entretenue uniquement sur les secteurs nécessitant la piste d'intervention sur les bras de l'Oise et les contre-fossés du canal. Aucun entretien de « piste » n'est prévue si le cours d'eau est bordé de pâtures, de jachères, de bandes enherbées ou d'une végétation herbacée de type friche.
- Les résidus de coupe seront brûlés sur l'ensemble de ces travaux. Tout bois d'un diamètre supérieur à 8 cm sera par contre déposé en haut de berge et laissé au propriétaire de la parcelle.
- Il est rappelé que le bois laissé à destination des propriétaires doit être traité ou exporté sous 2 mois.



*Le retrait des arbres et branches penchants*



*La sélection végétative permet de diversifier les différentes strates d'âges et d'espèces ligneuses.*

- Les peupliers ne sont pas adaptés en bordure de cours d'eau. Il est prévu dans le cadre des travaux d'abattre 7 peupliers et/ou gros arbres sur les tronçons de la tranche. Le marquage sera effectué préalablement à l'intervention de l'entreprise. Le bois sera laissé à disposition des propriétaires mais évacué hors zone inondable par l'entreprise.
- L'entretien sera réalisé manuellement sur les secteurs sensibles et/ou difficiles d'accès.

- Sur l'ensemble des tronçons, les travaux se dérouleront de l'amont vers l'aval afin de **recupérer les résidus ligneux et de coupes**, avec un dispositif adapté (filet ou barrage ligneux temporaire), qui seraient emportés par le cours d'eau.

### REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Une carte des travaux a été envoyée aux mairies concernées pour affichage et information aux riverains. Il est d'ailleurs rappelé qu'une servitude doit être respectée pour le bon déroulement des travaux conformément à la déclaration d'intérêt général.
- En cours de chantier, l'entreprise informera dans la mesure du possible les riverains, de son passage au fur et à mesure de l'avancement des travaux pour compléter l'information faite par les communes.
- Le suivi de ces travaux fait l'objet de réunions de chantier hebdomadaires. Toute personne qui le souhaite peut y participer.
- Le marché passé avec l'entreprise MASCITTI NINO SA comporte une clause économique pour que 10% des travaux soient réalisés par une entreprise d'insertion. L'association d'insertion qui réalisera les 10% de travaux est l'ADERMAS.
- L'association d'insertion n'ayant pas de pelle, les arbres les plus gros ou dangereux seront laissés en place et marqués jusqu'au passage de l'entreprise MASCITTI NINO SA qui s'occupera d'abattre ces sujets. Il est donc normal que tout le travail ne soit pas toujours terminé suite au passage de l'association d'insertion.
- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux d'entretien du réseau hydrographique du Syndicat, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

M. Jean-Michel MACHU – Président du Syndicat ..... 03.23.08.25.22  
M. Dominique MASCITTI – Entreprise MASCITTI NINO SA ..... 06.12.43.28.43  
M. William HUCHET – Union des syndicats..... 03.23.20.36.74

### LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

Courant juillet, après la période de nidification des oiseaux, l'entretien de la ripisylve pourra débuter sur le tronçon OMBI au niveau d'Alaincourt. Une invitation vous sera envoyée pour le début de ces travaux.

Le service technique,

